
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 décembre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 2311

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 décembre 2015, en y retirant l'article 20.005, et en y ajoutant les articles 50.003, 50.004, 60.001, 60.002 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 2312

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 2313

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 2314

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 2315

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE15 2316

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Artère en chantier dans les deux secteurs suivants :

- la rue Saint-Denis, entre les rues Roy Est et Gilford;
- la rue Saint-Paul Est, entre les rues Berri et De Vaudreuil.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1151179007

CE15 2317

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure;
- 2- de mandater le Service de la culture pour mettre en œuvre les priorités d'intervention en art public du projet Bonaventure, en collaboration étroite avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1150230007

CE15 2318

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver que les représentants de la Ville au conseil d'administration de Technoparc Montréal soient au nombre de deux, soit un élu et un fonctionnaire qui agissent en tant qu'observateurs, avec droit de parole;
- 2 - d'approuver la nomination de M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement Saint-Laurent, à titre de représentant-élu;
- 3 - de prendre acte de la nomination de M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique, à titre de représentant-fonctionnaire, effectuée par le Directeur général en août 2015;
- 4 - d'approuver le terme de ces nominations, soit jusqu'au 31 décembre 2017, date à laquelle prendra fin le contrat de gestion entre Technoparc Montréal et la Ville, ou antérieurement à cette date, à la discrétion du comité exécutif et du Directeur général, respectivement.

Adopté à l'unanimité.

12.003 1154674002

CE15 2319

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter le projet de Politique de stationnement;
- 2 - de confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique.

Adopté à l'unanimité.

12.004 1153455002

CE15 2320

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de travaux de forages et essais spéciaux;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14716 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Contrat #1 - Groupe ABS inc.	464 814,61 \$
Contrat #2 - Groupe ABS inc.	236 697,88 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1153855002

CE15 2321

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque Walter;
- 2- d'accorder à Le Groupe J.S.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14815;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1155331012

CE15 2322

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 292 833,70 \$, taxes incluses, pour la modernisation de l'éclairage du gymnase et de la palestre du Centre sportif Pierre-Charbonneau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 833,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5794;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156040001

CE15 2323

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau électrique des dispositifs d'alimentation des plages à écumes des décanteurs 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 071,24 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1930-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1153334035

CE15 2324

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'édition entre la Ville de Montréal et Le Groupe Ville-Marie Littérature inc pour la publication intitulée provisoirement « Balades historiques à Montréal », produite par le Centre d'histoire de Montréal;

2 - d'autoriser le directeur du Service de la culture, à signer la dite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153617002

CE15 2325

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et Éco Entreprises Québec relativement à la construction de nouveaux centres de tri des matières recyclables;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'environnement, à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1157159001

CE15 2326

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 170 933, 2 170 934, 2 330 890, 2 170 604, 2 170 960 et 2 170 962 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Rosemont-La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156896037

CE15 2327

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 162 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156896039

CE15 2328

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description d'une partie du lot 2 170 515, d'une superficie de 1 070,0 mètres carrés et des lots 2 170 476, 2 170 498, 2 170 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier;
- 3- de mandater la division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 2 170 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 070 mètres carrés dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1156896038

CE15 2329

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 1 917 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1156896044

CE15 2330

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 589 517 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156896040

CE15 2331

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 249 803, 2 249 820, 2 249 948 et 2 590 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156896041

CE15 2332

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 504 \$ à 6 organismes de loisir pour la réalisation de projets de loisir culturel pour les aînés, dans le cadre du programme « *Artistes amateurs de 55 ans et plus 2016* » de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

Projet	Organisme	Contribution financière	% soutien Ville / Budget total des projets	Premier versement 80%	Deuxième versement 20%
Impression et papiers découpés une exploration	Centre culturel Georges-Vanier	6000 \$	72%	4800 \$	1200 \$
Rétro-Impro	Centre Multi-Ressources de Lachine	4615 \$	85%	3692 \$	923 \$

Notre histoire en mots et en mouvements	Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	6000 \$	85%	4800 \$	1200 \$
L'expression des aînés	Centre Communautaire Hochelaga	4320 \$	80%	3456 \$	864 \$
En chœur et en vie	Association québécoise des personnes aphasiques	3769 \$	85%	3015 \$	754 \$
Projet Changement, 45 ans, des projets inspirants	Projet Changement	5800 \$	83%	4640 \$	1160 \$
Total		30 504 \$		24 403 \$	6 101 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1157165001

CE15 2333

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) afin de lui permettre de contribuer à la création de nouvelles SDC et de promouvoir le nouveau programme de soutien à la création de SDC auprès des gens d'affaires de Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1150318001

CE15 2334

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de participer à la réalisation de son plan d'action 2014-2017, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1153220005

CE15 2335

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour la production et la distribution du Répertoire des ressources sociocommunautaires pour les personnes itinérantes 2015-2016, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156794006

CE15 2336

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 25^e édition du « Mois de l'histoire des noirs », édition 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155970002

CE15 2337

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage, le procès-verbal de bornage ainsi que le plan faisant partie intégrante du document, impliquant les limites de propriété communes des lots 5 576 028, 5 576 029 et 5 400 318, avec successivement, le lot 2 160 042 étant une partie de la rue Notre-Dame Ouest, le lot 5 283 152 étant une partie de la rue Murray, le lot 2 160 056 étant une partie de la rue William et les lots 5 283 094, 4 077 393 et 5 278 910 étant une partie de la rue Eléonor, tous les lots sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150455001

CE15 2338

Il est

RÉSOLU :

de reconnaître l'Association des chefs pompiers de Montréal à titre de représentante des cadres de l'état-major pompier à compter des présentes, en conformité avec les dispositions précisées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1155010001

CE15 2339

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal, 85 dons totalisant la somme de 81 500 \$ à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une œuvre d'art public, conformément à l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2 - d'autoriser l'émission de 85 reçus officiels pour fins d'impôts aux donateurs mentionnés dans le dossier décisionnel, pour une somme totale de 81 500 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150230005

CE15 2340

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 260 000 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'environnement pour financer les collectes et les transports de matières résiduelles des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Léonard, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156941004

CE15 2341

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire d'un montant maximum de 55 186,71 \$ pour financer la création temporaire d'un poste de conseiller principal en développement organisationnel, qui sera décentralisé au sein de la Division du soutien-conseil à la gestion - DGA Qualité de vie;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151410002

CE15 2342

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 21 720,63 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le Fonds véhicules verts, représentant le paiement de la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels, le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1154922005

CE15 2343

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Michael Eifert pour une somme globale de 175 000 \$ dont 85 000 \$ reste à payer plus les intérêts et les frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire, suite à l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Sébastien Caron du Service des affaires juridiques le chèque suivant au nom de l'étude Bearegard Avocats s.e.n.c.r.l. en fidéicommiss :
 - au montant de 85 000 \$, en capital ainsi que les intérêts sur ce solde au taux légal, à compter du 1^{er} septembre 2012, jusqu'à parfait paiement;
 - de même que les frais de l'expert évaluateur de la firme Altus Group dont les services ont été retenus par la locataire, au montant de 14 823,93 \$;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1152463004

CE15 2344

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'accord de conciliation intervenu entre la Ville de Montréal et Le Studio P.M. inc. pour une somme de 400 000 \$ en capital dont 115 000 \$ reste à payer (plus les intérêts et frais d'expert) représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Sébastien Caron du Service des affaires juridiques les chèques ci-après qui seront rédigés au nom de l'étude Bearegard Avocats, s.e.n.c.r.l., en fidéicommiss :
 - au montant de 115 000 \$, en capital ainsi que les intérêts calculés sur la somme de 215 000 \$, au taux de 5 % l'an pour la période du 23 août 2012 au 6 février 2013, et sur la somme de 115 000 \$ au taux de 5 % l'an, pour la période du 7 février 2013, jusqu'à parfait paiement;
 - de même que les frais de l'expert évaluateur de la firme Altus Group dont les services ont été retenus par la locataire au montant de 25 300 \$;
- 3 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1152463003

CE15 2345

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1152622008

Règlement RCE 15-004

CE15 2346

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement PC-2788-6 modifiant le Règlement des permis et certificats PC-2788, adopté le 6 octobre 2015 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1156968010

CE15 2347

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement PC-2787-6 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, adopté le 6 octobre 2015 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156968009

CE15 2348

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement PC-2775-27 modifiant le Règlement de zonage PC-2775, adopté le 6 octobre 2015 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156968008

CE15 2349

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement PC-2774-4 modifiant le Règlement de lotissement PC-2774, adopté le 6 octobre 2015 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156968007

CE15 2350

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement PC-2768-1 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire, adopté le 6 octobre 2015 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1156968006

CE15 2351

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'amender la Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, à compter du 16 décembre 2015 et en conformité avec l'article 114.6 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155981002

CE15 2352

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Francine Fortin à titre de directrice - évaluation et courtage immobilier/sécurité (#106230), à compter du 18 janvier 2016 pour une durée indéterminée, dans la fourchette salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures ;
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint des Services institutionnels à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1156991003

CE15 2353

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le déplacement de M. Jacques Ulysse à titre de directeur général adjoint - développement dans la classe salariale FM14 (147 620 \$ - 184 530 \$ - 221 440 \$), pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre portant sur les nominations sans appel de candidatures (comblement poste de cadre de direction niveau A).

Adopté à l'unanimité.

50.003 1156736003

CE15 2354

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M^e Benoît Dagenais au poste de directeur général adjoint - services institutionnels dans la classe salariale FM14 (147 620 \$ - 184 530 \$ - 221 440 \$), pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur les nominations sans appel de candidatures (comblement poste de cadre de direction niveau A).

Adopté à l'unanimité.

50.004 1154262004

CE15 2355

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour effectuer le traitement de la paie des policiers de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143622001

CE15 2356

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état des dépenses engagées, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153997007

CE15 2357

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées, au montant de 44 801,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services pour le nettoyage des berges et le suivi des rejets occasionnés lors des travaux sur l'intercepteur sud-est conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1154060001

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE15 2311 à CE15 2357 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville